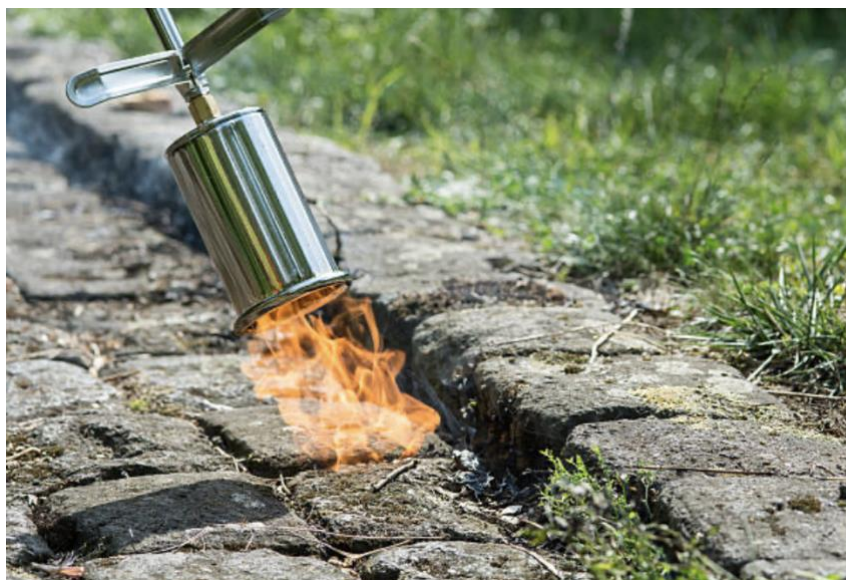




## FICHE PRÉVENTION

### Utilisation d'un brûleur de végétaux



#### Les risques

- **Brûlure**
  - Lié à la flamme ou au réchauffement de la buse
  - Lors de la manipulation après utilisation
  - Risque lié à la co-activité avec les collègues ou en présence de public
- **Incendie**
  - Par période de sécheresse ou lorsqu'une mesure d'interdiction de faire du feu a été prise, il convient de ne pas utiliser cet appareillage. **Ne pas utiliser cette méthode en période de sécheresse**
  - Lors de son entreposage après utilisation, il y a un risque selon l'endroit de stockage et les matériaux voisins
- **Chute de plain-pied**
- **Manutentions manuelles**
- **Intoxication** en cas d'inhalation de monoxyde de carbone ou de gaz
- **Travail isolé**

## Préparation du travail

- Vérifier l'**état** du matériel et des E.P.I. ;
- **Effectuer une reconnaissance** de la zone de travail ;
- **Baliser la zone de travail. Installer une signalisation** temporaire de chantier pour les travaux en bordure de voie publique ;
- **Choisir un brûleur** équipé d'un dispositif (gâchette) évitant la présence de la flamme en continu et **s'assurer du bon fonctionnement** de celui-ci ;
- Mettre les **équipements de protection individuelle** nécessaires ;
- **Contrôler** le bon fonctionnement des principaux organes de commande de l'outil ;
- Prévoir un **pulvérisateur rempli d'eau** et un **extincteur** de capacité suffisante sur le lieu du désherbage ;
- **Disposer d'une trousse de premiers secours** et avoir au minimum un agent formé aux gestes de premiers secours sur le chantier.

## Pendant le travail

- **Assurer un périmètre de sécurité** suffisant autour de la zone de travail ;
- Etre en possession **d'un moyen de communication** pour donner l'alerte ;
- **Être vigilant** par rapport à la flamme, **manier l'équipement** avec prudence ;
- **Se tenir prêt** à éteindre tout début d'incendie et à **alerter ou faire alerter** ;
- **Appliquer la flamme 1 seconde** sur la plante à éliminer ;
- Ramasser les objets inflammables (papier, etc.) ;
- **L'utilisation est interdite en présence de public** ;
- Les **distances de sécurité** vis-à-vis de l'environnement doivent être respectées :
  - Utilisation interdite à moins de 50 cm des façades et vitrines
  - Utilisation interdite à moins de 2 m des voitures
  - Vigilance à proximité des matières plastiques (barrière), du bois, paille, feuilles desséchées, des haies, etc...
- Ne pas faire fonctionner la flamme en continu, **relâcher la gâchette** lors de la non-utilisation ;
- **Prendre en compte les conditions climatiques** et appliquer des précautions adaptées ;
- **Travailler en binôme** (autant que possible).

## Après le travail

- Avant de quitter les lieux de l'intervention, **s'assurer qu'il n'y ait plus de risque d'incendie** ;
- **Refroidir les pièces chauffées** pour qu'elles ne soient pas source d'inflammation ;
- **Purger le circuit de gaz** en fermant le robinet de la bouteille et laisser brûler jusqu'à extinction de la flamme ;
- **Fermer le robinet** du brûleur ;
- Assurer un **entretien régulier du matériel** en fonction des préconisations du fabricant, **brosser les brûleurs** et **nettoyer le désherbeur** thermique ;
- **Ranger** le matériel.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à notre préventeur  
Retrouvez l'ensemble des fiches prévention sur <https://www.cdg62.fr>

## Les équipements de protection individuelle

- Des chaussures montantes S3 HRO
- Des vêtements de protection contre la chaleur et les flammes d'indice A1
- Des vêtements haute visibilité, veste et pantalon, de classe II minimum
- Des gants résistants à la chaleur de contact
- Des protections individuelles contre le bruit (PICB) sont recommandées comme un casque antibruit ou des protections anatomiquement moulées
- Prévoir des lunettes de protection dont le marquage des verres est : 2C 1,2 FT



### Les principales formations à effectuer :

- L'utilisation du matériel de désherbage thermique ;
- L'utilisation des moyens d'extinction ;
- La signalisation temporaire de chantier ;
- L'accueil sécurité des agents.